



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MARS 2023

DÉLIBÉRATION
N° 2023-03-DEL-190

OBJET :
FINANCES – ADOPTION
DU BUDGET PRIMITIF
DE LA VILLE POUR
L'ANNÉE 2023

RAPPORTEUR :
M. LE MAIRE

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS/
REPRESENTES : 33

VOTANTS : 33

Le 29 mars 2023 à 19h00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 23 mars 2023.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Valérie LEFUEL-DUVAL à Madame Catherine EVANO,
Monsieur Hakan KARACIGER à Monsieur Philippe DA-RIN,
Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES,
Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST,
Madame Paméla BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON,
Monsieur Hassan AHSSAKOU à Madame Sophie KERIGNARD,
Monsieur Fernando MENDES à Madame Bérengère VOILLOT,

EXCUSÉ(S) :

...

ABSENT(S) :

...



OBJET : FINANCES – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L. 2311-1 et suivants, et l'article L. 1612.4,

VU la délibération n° 20220921DEL05 en date du 21 septembre 2022 concernant l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

VU la délibération n° 20220921DEL06 du 21 septembre 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Ville.

VU la délibération en date du 27 février 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB), sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB),

VU l'avis rendu par la Commission Finances et ressources humaines dans sa séance du 23 mars 2023,

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 27 février 2023, le Conseil municipal a examiné, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires (DOB), les grands axes de la politique d'investissement et les hypothèses de fonctionnement envisagées pour l'exercice 2023.

CONSIDÉRANT que le rapport présenté à également permis d'étudier les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, ainsi que l'évolution des dépenses et des effectifs de la Commune.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, au vu de ces éléments, d'adopter le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2023, qui s'équilibre à **17 399 975,75 €** en section de fonctionnement et à **14 016 553,27 €** en section d'investissement,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur en ses explications et en avoir délibéré **à la majorité** (**contre** : Sophie KERIGNARD, Anne LAPORTE, Elisabeth RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Line WENZEL, Hassan AHSSAKOU, Souad BENDJEDDOU, Yvon ROSCONVAL, Ahcène MEBARKI, Bérengère VOILLOT, Florent BEQUIGNON, Marc FONTAINE, Amandine BENOIST, Paméla BUQUET-MAIRE, Valérie LENORMAND).

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : D'ADOPTER le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2023, qui s'équilibre à **17 399 975,75 €** en section de fonctionnement et à **14 016 553,27 €** en section d'investissement, dans les conditions détaillées ci-après par chapitre :

FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	3 394 057,30 €
012	Charges de personnel	8 407 137,00 €
014	Atténuations de produits	922 000,00 €
65	Charges de gestion courante	750 211,00 €
66	Charges financières	179 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	30 000,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	142 850,00 €
023	Virement à la section d'investissement	2 678 433,45 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	895 787,00 €
	TOTAL	17 399 975,75 €

FONCTIONNEMENT		
Recettes	Désignation	Montant
013	Atténuation de charges	112 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	1 628 110,00 €
73	Impôts et taxes	148 014,00 €
731	Fiscalité locale	11 486 324,00 €
74	Dotations et participations	1 609 926,00 €
75	Autres produits de gestion courante	303 400,00 €
76	Produits financiers	3,00 €
77	Produits spécifiques	20 000,00 €
002	Résultat reporté	1 991 970,75 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	100 228,00 €
	TOTAL	17 399 975,75 €

INVESTISSEMENT		
Dépenses	Désignation	Montant
13	Subventions d'investissement	93 600,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	891 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	313 296,45 €
204	Subventions d'équipement versées	450 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	7 181 010,00 €
27	Autres immobilisations financières	25 000,00 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	100 228,00 €
041	Opérations patrimoniales	520 300,00 €
001	Résultat reporté	2 501 033,78 €
	Restes à réaliser	1 941 085,04 €
	TOTAL	14 016 553,27 €

INVESTISSEMENT		
Recettes	Désignation	Montant
10	Dot. Fonds divers et réserves	762 000,00 €
13	Immobilisations incorporelles	1 424 964,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
078-217806249-20230329-2023-03-DEL190-DE
Date de réception : 2023/04/03

165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement	2 753 838,97 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 678 433,45 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 291 950,00 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	895 787,00 €
041	Opérations patrimoniales	520 300,00 €
	Restes à réaliser	1 688 279,85 €
	TOTAL	14 016 553,27 €

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, comme le prévoit la nomenclature M57. En cas d'utilisation de cette délégation (ce qui, par définition, n'a pas été le cas en 2022), le Maire en informera l'Assemblée délibérante.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



La secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture, contrôle de légalité) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 21/03/2023

Présenté par l'assemblée délibérante (1),

A Triel-sur-Seine, le 29/03/2023




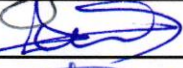






Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Conseil Municipal

A Triel-sur-Seine, le 29/03/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Madame AMANDINE BENOIST	
Madame ANNE LAPORTE	
Madame BERENGERE VOILLOT	
Madame CATHERINE EVANO	<i>Evano</i>
Madame CHRISTELLE DIDIERJEAN	<i>Pourvu COMES</i>
Madame ELISABETE RAMOS DUARTE LESSERTEUR	
Madame FABIENNE TANTI	<i>Tanti</i>
Madame FRANCOISE POIRRIER	<i>Poirrier</i>
Madame FREDERIQUE MAHER	
Madame LINE WENZEL	
Madame MELODY SENAT	<i>Senat</i>
Madame PAMELA BUQUET MAIRE	<i>Pourvu - Buquet</i>
Madame SOPHIE KERIGNARD	
Madame SOUAD BENDJEDDOU	
Madame VALERIE LEFUEL DUVAL	<i>Pourvu Lefuel</i>
Madame VALERIE LENORMAND	
Monsieur AHCENE MEBARKI	
Monsieur CEDRIC AOUN (MAIRE)	<i>Aoun</i>
Monsieur CHRISTOPHE MARGAT	<i>Margat</i>
Monsieur CYRILLE ARZEL	<i>Arzel</i>

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Monsieur FABIEN TANTI	
Monsieur FERNANDO MENDES	
Monsieur FLORENT BEQUIGNON	
Monsieur GIL GOMES	
Monsieur GILLES GAILLARD	
Monsieur HAKAN KARACIGER	
Monsieur HASSAN AHSSAKOU	
Monsieur JONAS MAURY	
Monsieur JULIEN SAUVE	
Monsieur MARC FONTAINE	
Monsieur PASCAL GILLES	
Monsieur PHILIPPE DA-RIN	
Monsieur YVON ROSCONVAL	

Certifié exécutoire par l'assemblée délibérante (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.